



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK

REGLEMENT INTERIEUR

du 19 Septembre 2017



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

- 1 -

TRIATHLON CLUB D'HAZEBROUCK

Piscine Municipale
Rue du pont
59190 HAZEBROUCK

Destinataire	Fonction	Téléphone	E-mail
Thomas DEFONTAINE	Président	06 22 49 53 24	thomas.defontaine@gmail.com
David FLORQUIN	Vice-Président	06 88 24 79 31	dflorquin@yahoo.com
David DUSSART	Trésorier	06 20 87 59 17	dussart.david7@gmail.com
Marc POIRIEZ	Secrétaire	06 14 47 87 65	marc.poiriez@sfr.fr
Victor LIONET	Secrétaire Adjoint	06 47 84 67 97	lionetvictor@yahoo.fr

Suivi des versions

Version	Date	Auteur	Objet
01	19/09/17	T DEFONTAINE	Mise à jour du règlement intérieur



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

Sommaire

Contacts	2
Suivi des versions	2
1. Préambule	4
2. Entraînement	4
2.1. Comportement et obligations.....	4
2.2. Planning des entraînements.....	5
2.3. Natation.....	5
2.4. Vélo.....	6
2.5. Course à Pied.....	6
3. Licences	6
4. Ethique sportive et compétition	7
5. Tenues	7
6. Participation aux actions du club	7
7. Sanctions	7
8. Entraîneurs	8
9. Décisions du comité directeur	8
10. Assurances	8
11. Frais de déplacement	8
12. Frais de Restauration, d'hébergement et d'inscription	9
13. Formation	9
14. Communication	10
14.1. Médias.....	10
14.2. Site Internet.....	10
14.3. Panneau affichage.....	10
14.4. Droit relatif à l'image.....	10
15. Droit relatif à l'image	11



1. Préambule

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les adhérents du Triathlon Club d'Hazebrouck, soucieux de la convivialité entre ses membres, du partage des savoir-faire sportifs et de l'esprit d'équipe.

Les adhérents (ou leur représentant légal, pour les mineurs), en acceptant le présent règlement, s'engagent à en respecter les valeurs.

Le renouvellement de l'adhésion implique l'acceptation des règles de vie et d'éthique du présent règlement.

Ce règlement intérieur sera porté à la connaissance de tout adhérent du club, lors de son inscription. Il sera disponible également sur le site web du club.

Aucun adhérent ne pourra donc se prévaloir de l'ignorance dudit règlement.

2. Entraînement

2.1. Comportement et obligations

- L'accès aux entraînements du TCH est strictement réservé aux **licenciés du club**, aux **triathlètes non licenciés au club en séjour occasionnel si accord du Comité Directeur**
- Le triathlète doit le respect à ses entraîneurs, aux camarades de club, au personnel municipal et aux arbitres.
- Le triathlète se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club en natation et en course à pied. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.
- Les enfants mineurs doivent être confiés avant la séance à l'entraîneur.
- Séance de piscine : Les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par l'entraîneur sur le bord du bassin.
- Course à pied : **Les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par l'entraîneur dans l'enceinte du stade.**

Les parents doivent récupérer leur enfant à la fin de la séance, sauf accord écrit des parents autorisant l'enfant mineur à quitter seul l'entraînement. Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires d'entraînement. En effet, ni le club, ni l'entraîneur ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels accidents survenus avant ou après les entraînements, notamment en cas de retard lors de la récupération des enfants. Si les parents ne sont pas à leur domicile pendant la séance, ils devront laisser un numéro de téléphone afin de pouvoir être prévenus en cas de nécessité. A défaut, notamment en cas de blessure, l'entraîneur responsable prendra les mesures qu'il juge nécessaire pour la santé et la sécurité de l'enfant.



2.2. Planning des entrainements

	Course à Pied	Natation	Cyclisme
Mardi	18h30 à 19h30 (Endurance) Stade Damette	19h45 à 21h15 Rdv 19h30 à l'accueil Piscine Municipale Accès au bassin interdit avant 19h45	
Jeudi	18h45 à 19h30 (Technique) Stade Damette	19h45 à 21h15 Rdv 19h30 à l'accueil Piscine Municipale Accès au bassin interdit avant 19h45	
Samedi		09h00 à 12h00 (une ligne d'eau) Piscine Municipale	09h00 à 12h00 Départ de la Piscine Municipale
Dimanche			Suivant informations transmises sur : -l'application Strava club : Triathlon Club Hazebrouck -l'application WhatsApp groupe : Communication TCH

Les horaires sont sujets à modification pendant les vacances, travaux ou entretien des installations. Dans ce cas, l'information sera transmise par **email** ou / et **MMS**.

2.3. Natation

- Les adhérents doivent attendre l'accord de l'entraîneur, pour entrer dans l'eau.
- Le bonnet de bain est obligatoire
- Les consignes de sécurité seront respectées, ainsi que la conduite de la séance dispensée par l'entraîneur : en fonction des objectifs, des variantes peuvent toutefois exister avec l'accord de l'entraîneur, sous réserve de ne pas gêner les autres triathlètes.
- Tout triathlète arrivant en retard devra prendre la séance en cours pour ne pas gêner les autres triathlètes.
- Certains créneaux horaires, ou certaines lignes d'eau, pourront être réservés à des fins spécifiques (débutants, compétiteurs confirmés)



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

2.4. Vélo

- Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (stages, sorties communes entre adhérents du club même non encadrées officiellement...). Le port du gilet jaune de sécurité est obligatoire la nuit hors agglomération et le jour par visibilité réduite (loi 15 octobre 2008).
- Les triathlètes doivent prévoir leur matériel de réparation, leurs ravitaillements solides et liquides et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...)
- Lors des sorties vélo, les triathlètes sont tenus de respecter le code de la route.
- Les sorties vélo s'effectuent sous la propre responsabilité des triathlètes.
- Il est possible de rouler avec d'autres cyclistes, sauf lors de séances avec entraîneur.

2.5. Course à Pied

Tout triathlète s'engage à attendre le responsable de la séance avant de commencer l'activité en groupe, et à respecter le programme tel que défini par l'entraîneur en fonction des capacités ou des objectifs.

3. Licences

Cotisation 2017 – 2018

Tarifs adhésions 2016 – 2017	Participation Ligue FFTri	Part.Club	Total.adhésion
Licence Jeune Compétition	31 €	54 €	85 €
Licence club Loisir Sénior et Vétérant +20 ans (1)	51 €	64 €	115 €
Licence club Compétition Sénior et Vétérant+ 20 ans	107 €	58 €	165 €

- (1) La licence loisir ne permet pas de participer aux compétitions FFTri. Dans ce cas, le licencié doit souscrire un « Pass journée » à chaque compétition.

• La licence ne sera délivrée qu'après remise par le triathlète du dossier complet (formulaire de licence dûment rempli, certificat médical autorisant la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 3 mois, autorisation parentale pour les mineurs, règlement de la cotisation, connaissance et signature du règlement intérieur). Le montant de la licence comprend la part fédérale fixée par la FFTRI et la part club révisée annuellement par le Bureau, votée en Assemblée Générale.

La part club sert à payer les différentes charges à savoir (Assurances, indemnisation des entraîneurs, frais de fonctionnement du club, affiliation du club)

Toute cotisation est due pour une année entière. Le montant sera fixé par le comité directeur du club en fin de saison pour la saison suivante.



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

4. Ethique sportive et compétition

Lors des compétitions, les triathlètes s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les autres concurrents.

Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites.

Ils s'engagent aussi à ne pas jeter leurs déchets en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Le triathlète se doit de porter la tenue du club lors des compétitions ainsi qu'aux remises de récompenses.

Certaines compétitions, définies par le comité directeur, seront prises en charge financièrement par le club, selon un calendrier établi au début de la saison. Chaque triathlète souhaitant y participer devra s'inscrire auprès du membre responsable des inscriptions groupées.

5. Tenues

Chaque adhérent peut acquérir au tarif préférentiel accordé par le fournisseur du club, autant de tenues qu'il le souhaite, à condition d'en avoir fait la demande lors des commandes groupées qui ont lieu en fin d'année civile, au moyen d'un bulletin de commande individuel et du paiement demandé, avant la date limite fixée par le responsable des commandes.

6. Participation aux actions du club

Le bénévolat est un acte volontaire. Toutefois il est opportun de rappeler que l'association nécessite la mise en commun de biens, de connaissances, de compétences donc l'exercice du bénévolat.

L'adhérent s'engage à participer à l'organisation des différentes manifestations prévues par le club en tant que bénévole suivant le calendrier.

7. Sanctions

Le comité directeur se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent ayant porté préjudice au bon fonctionnement de la vie du club, ou ayant enfreint gravement les règles de la compétition.

Pour cela, le bureau constituera une commission disciplinaire qui jugera de la gravité des faits et prendra la décision qui convient. L'adhérent en question sera entendu par la commission et pourra se faire assister de la personne de son choix lors de cette audience.



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

8. Entraîneurs

Les entraîneurs doivent fournir au Président une copie de leur diplôme (B.E, BEESAN, BF4 ..) au plus tard 30 jours après leur prise de fonction.

- Ils doivent s'engager à tenir à jour leurs diplômes exigeants des recyclages périodiques.
- Ils informeront le président du club ou un des membres du bureau de toute absence, communiqueront le nom du remplaçant, et communiqueront le programme de la séance au remplaçant.
- Chaque entraîneur présentera un rapport de ses activités à la demande du comité directeur.
- Chaque entraîneur se doit de vérifier que tout triathlète présent à la séance soit un adhérent du club, ou susceptible d'être autorisé à se joindre à la séance.

9. Décisions du comité directeur

- Les décisions du comité directeur, internes au club n'ont en aucun cas vocation à être diffusées à l'extérieur.
- Chaque adhérent du club peut demander à assister aux réunions du bureau, mais ne bénéficiera en aucun cas du droit de vote.

10. Assurances

Les licenciés du club sont assurés par la FFTRI pendant leur participation aux entraînements et aux compétitions.

11. Frais de déplacement

Seuls, les frais de déplacement relatifs à une formation validée par le club sera prise en charge par le club.

Il existe 2 possibilités de remboursement exclusives l'une de l'autre.

- Remboursement des frais par le club selon le barème de la Ligue régionale de triathlon
- Déduction fiscale en fin d'année validée par le président du club et le trésorier.

Ces remboursements ont lieu sur présentation de l'attestation de présence à la réunion et/ou de tout document justificatif.

Aucun frais de déplacement pour se rendre à une compétition quelque soit le niveau de la compétition (départementale, régionale, nationale ou internationale) n'est pris en charge par le club sauf dérogation définie par le comité directeur.



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

12. Frais de Restauration, d'hébergement et d'inscription

Aucun frais de restauration, d'hébergement ou d'inscription à une compétition quel que soit le niveau de la compétition (départementale, régionale, nationale ou internationale) n'est pris en charge par le club.

Cependant, à titre exceptionnel, les frais d'inscription de certaines compétitions définies en début d'année sportive par le comité directeur seront prises en charge par le club. Cette prise en charge est la contrepartie de la visibilité du Triathlon Club d'Hazebrouck engendrée par la présence de triathlètes du club.

13. Formation

En fonction de l'évolution des effectifs et de la stratégie de développement définie par le Comité directeur, certains triathlètes peuvent suivre une formation d'entraîneur de triathlon sanctionnée par un diplôme fédéral (BF5, BF4 ou BF3) ou national (BE ou équivalent).

En accord avec le triathlète concerné, le club, après étude de la demande du triathlète, pourra financer la formation. En contrepartie, le triathlète s'engagera par écrit à :

- Suivre intégralement la formation proposée. En cas d'arrêt de la formation à son initiative, le triathlète s'engage à rembourser les frais de formation engagés par le club sauf cas de force majeure dictés par des circonstances imprévisibles, irrésistibles et extérieures au triathlète.
- Entraîner les adhérents du club en fonction de ses disponibilités et selon le planning défini par le comité directeur. En cas de refus, le triathlète s'engage à rembourser les frais de formation supportés par le club sauf cas de force majeure dictés par des circonstances imprévisibles, irrésistibles et extérieures au triathlète..
- Ne pas ouvrir de club de triathlon ou participer directement ou indirectement à l'ouverture d'un club de triathlon dans un périmètre de 50 km autour d'Hazebrouck. Cette obligation durera 2 années à compter de la date d'obtention du diplôme sanctionnant la formation. En cas de non respect de cette obligation, le triathlète s'engage à rembourser les frais de formation supportés par le club.
- Ne pas entraîner de club autre que triathlon club d'Hazebrouck dans une des 3 activités du triathlon : natation, vélo, course à pied. En cas de non respect de cette obligation, le triathlète s'engage à rembourser les frais de formation supportés par le club.

Le fait de suivre la formation vaut acceptation tacite, de la part du triathlète concerné, des obligations décrites ci-dessus.



TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01

14. Communication

14.1. Médias

Les résultats des compétitions ainsi que les photos doivent être transmis au responsable de la communication le soir de la compétition pour être envoyés à la presse locale et au webmaster.

14.2. Site Internet

Le site Internet du club et page facebook sont à la disposition des adhérents. Les utilisateurs du site et de la page facebook respecteront le code de bonne conduite suivant :

- Le site Internet est la vitrine du club. A ce titre, le site doit être irréprochable en termes d'image. En effet, il est le 1er contact que les personnes extérieures au club ont avec TCH. En conséquence de quoi, les propos incorrects ou propices aux polémiques sont strictement interdits.
- Les adhérents ne peuvent entrer des données sur la page facebook qu'après avoir été invité. Les propos tenus sur cette page ne doivent concerner que le triathlon ou les activités sportives (ou annonces) liées au triathlon
- Le prosélytisme politique et/ou religieux est strictement interdit.
- Les propos discriminatoires (racistes, sexistes, religieux etc..) sont strictement interdits.
- Les messages personnels non liés au triathlon ou à l'activité du club sont interdits.

Sur décision du président, le club se réserve le droit de supprimer tout commentaire ne respectant ce code de bonne conduite.

14.3. Panneau affichage

La gestion des panneaux d'affichage est exclusivement confiée au comité directeur.

14.4. Droit relatif à l'image

Par leur inscription au club, les adhérents autorisent le club ainsi que ses ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux temps forts, entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club sur tout support y compris pour les projections éventuelles.



15. Droit relatif à l'image

Le nouveau règlement intérieur sera consultable sur le site internet du club
<http://www.triathlonclubhazebrouck.fr/> et disponible sur simple demande d'un adhérent.

Règlement intérieur approuvé en Assemblée Générale du 18 novembre 2017



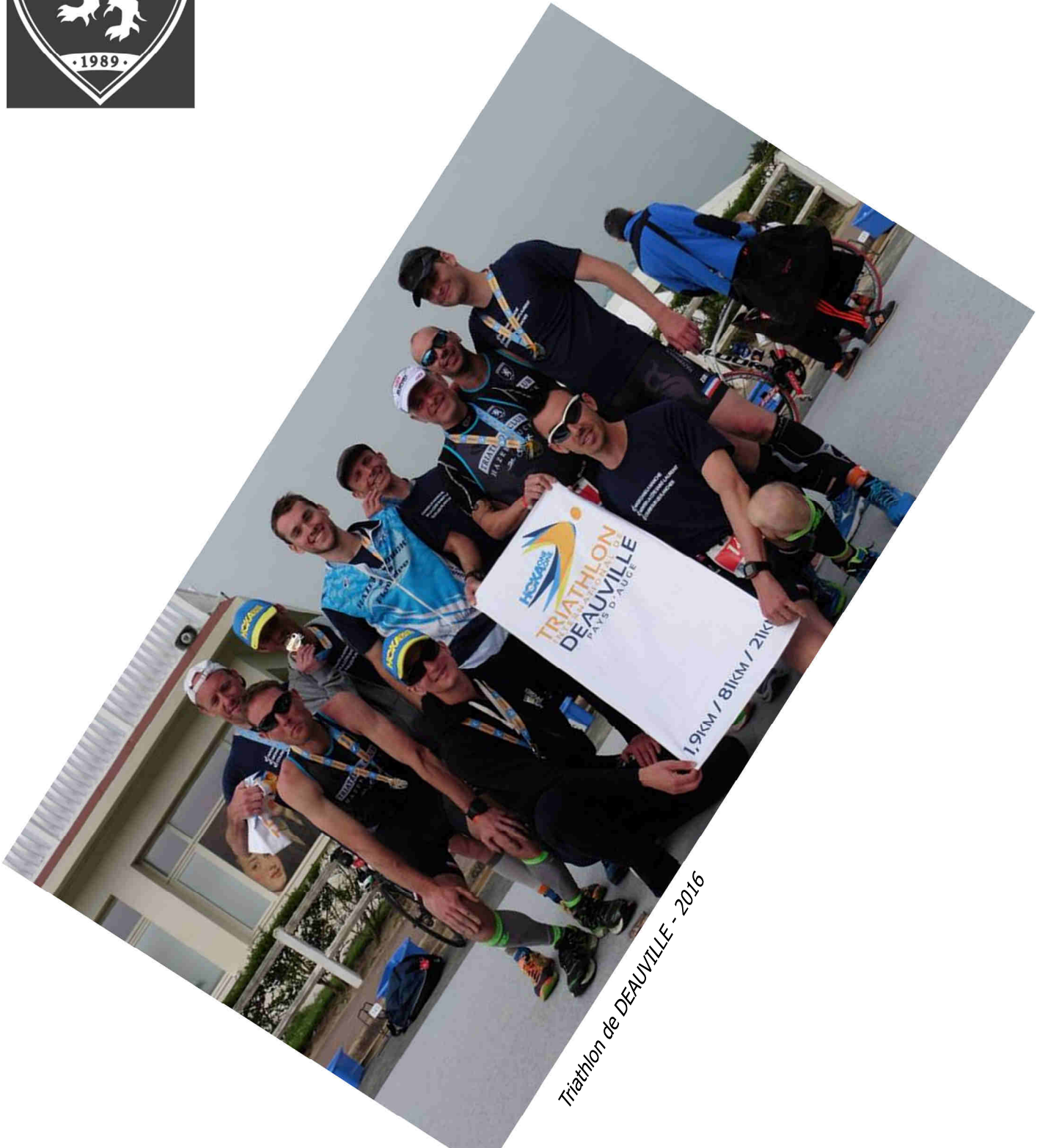
TRIATHLON CLUB HAZEBROUCK – Piscine Municipale
Rue du Pont – 59190 HAZEBROUCK
Tél : 06.22.49.53.24 Site : www.tch59.fr
contact@tch59.fr

REGLEMENT INTERIEUR – 19/09/2017 v01



Triathlon Club Hazebrouck

Piscine Municipale
Rue du Pont
59190 Hazebrouck



Triathlon de DEAUVILLE - 2016